



Haute École Bruxelles - Brabant

Institut pédagogique Defré

ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-ÉDUCATIF

CARNET AIP¹ BLOC 1 – PALIER 1

ANNÉE ACADÉMIQUE 2017 - 2018

NOM :

PRÉNOM :

GROUPE :

¹AIP : Activité d'intégration professionnelle

COORDONNÉES DES PARTENAIRES DE LA FORMATION

Coordonnées étudiant-e

Nom, Prénom :	Groupe :
Courriel He2b :	GSM :

Coordonnées formateurs HEB

Formateur ou formatrice responsable :	
Nom, Prénom :	Courriel :@he2b.be
Formateur ou formatrice associé-e :	
Nom, Prénom :	Courriel :@he2b.be
Maître de formation pratique :	
Nom, Prénom :	Courriel :@he2b.be

Coordonnées institution

Nom :

Service spécifique :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Direction (nom, prénom) :

Maître de stage (nom, prénom) :

TABLE DES MATIÈRES

I. Charte de formation	3
II. Référentiel de compétences professionnelles	5
III. Règlement	6
IV. Formation	11
V. Évaluation AIP 1	12
<i>Thème : « L'autre »</i>	<i>14</i>
A. Auto-évaluation Stage Observation	14
B. Évaluation formative Stage Observation	16
C. Évaluation certificative Stage Pratique et Réflexion Professionnelle	18

I. CHARTE DE FORMATION

L'éducateur spécialisé

Art 1. L'institut Defré de la Haute École Bruxelles - Brabant forme des éducateurs spécialisés qui véhiculent et mettent en œuvre toute une série de valeurs dans leur pratique professionnelle.

a. L'éducateur spécialisé est une personne qui, en tant que citoyen et professionnel du social, adhère à double titre aux principes fondamentaux des **Droits de L'Homme**.

b. L'éducateur spécialisé adopte une **position centrée sur l'humain** et est conscient des droits et devoirs qu'une telle position implique.

c. L'éducateur spécialisé est un intervenant social qui place au cœur de sa pratique le **sens** qu'il remet toujours en question. Conditionné par une multitude de facteurs, ce sens se mesure à la lumière des balises légales et éthiques de son métier ainsi qu'au travers des expériences quotidiennes vécues et partagées avec son public et ses collègues de travail (concept d'éthique pratique).

d. L'éducateur spécialisé, acteur de changement, est impliqué dans un processus de transformation. Celle-ci se joue à trois niveaux : dans la relation de soi à soi, dans la relation de soi à l'autre et dans la relation de soi au monde.

e. L'éducateur spécialisé est un **praticien réflexif**, un professionnel **créatif** de la relation, qui a le souci de placer ses interventions tant dans une pratique individuelle que dans une pratique à plusieurs (équipe intra- et interdisciplinaire).

Les étudiants

Art 2.

a. Par son choix de faire partie de la formation d'éducateur spécialisé à la HE2B Defré, l'étudiant s'inscrit dans une **dynamique impliquante de formation**. Il est donc indispensable que chaque étudiant, individuellement et lors de la vie en commun, prenne une place active

dans la formation. Durant toute la durée de ses études, l'étudiant est amené à élaborer une pensée libre de tout dogme, critique et constructive.

b. À cette fin, l'étudiant est attentif aux quatre éléments fondateurs de cette **dynamique de formation**.

* **L'engagement.** Il s'agit pour l'éducateur spécialisé en devenir de prendre conscience de son appartenance à la société, à un institut, à une formation particulière. De ce fait, s'engager dans la formation d'éducateur spécialisé, c'est tout d'abord renoncer à une position de spectateur ou de consommateur d'une formation. Au contraire, il s'agit de mener des actes, d'adopter des attitudes et de mobiliser sa pensée et son action au travers d'un projet personnel de formation.

* **La pensée** permet de reformuler et de comprendre le réel de manière permanente et mobile. Penser la formation d'éducateur spécialisé, c'est donc s'interroger sur le sens des interventions et des gestes professionnels auxquels l'ensemble de la formation prépare.

* **La conscience de soi.** La finalité de la formation est de faire émerger un professionnel de la relation dans le cadre du quotidien où l'étudiant puisse développer la conscience de soi. La formation implique un travail sur soi permettant de se décentrer, de travailler ses émotions et donc d'établir une relation professionnelle à l'autre.

* **La relation à l'autre et aux autres** est un élément fondateur tant du processus de formation que du cheminement professionnel de l'éducateur spécialisé et donc de l'étudiant. Elle inclut entre autres l'ouverture, l'authenticité, l'humilité, le discernement, l'honnêteté et la gestion des émotions. Cette relation se vit aussi bien dans sa dimension interindividuelle que collective ou communautaire.

c. Entamer les études d'éducateur spécialisé à la HE2B Deffré implique un **engagement citoyen** pour lequel un positionnement sociopolitique, économique et environnemental est primordial afin de viser une société plus équitable, juste et durable. La formation encourage donc l'étudiant à se nourrir dans la construction de sa pratique professionnelle des valeurs telles que la justice sociale, l'épanouissement personnel par le renforcement du lien social, la mixité culturelle et sociale dans une perspective interculturelle et de cohésion sociale.

Les formateurs

Art 3. Pour accompagner les étudiants dans la construction de leurs compétences professionnelles, les formateurs de la section éducateur spécialisé à la HE2B Deffré s'engagent à mettre en évidence les valeurs du métier d'éducateur dans leur pratique professionnelle. Dès lors :

- ils s'inscrivent dans une **dynamique d'équipe** afin de contribuer à une pensée critique, collective et solidaire ;
- ils sont attentifs tant à la transmission des **savoirs** qu'au maniement des **savoir-faire** ainsi qu'à l'élaboration des **savoir-être**. Ils encouragent les étudiants à articuler ces trois axes pour construire le « **savoir s'y prendre** » spécifique aux éducateurs ;
- ils s'investissent et mettent à profit leurs connaissances, leur vécu et leurs expériences lors des cours, séminaires, stages ;
- ils adaptent leurs **choix méthodologiques** et évaluatifs dans une approche disciplinaire et interdisciplinaire en relation à la pratique des éducateurs spécialisés ;
- ils valorisent les **rappports humains** et restent attentifs aux demandes et aux difficultés des étudiants. Ils envisagent des espaces et des moments où les émotions peuvent être réfléchies et analysées avec respect dans une perspective pédagogique et professionnalisante.

Art 4. Les étudiants, formateurs et référents de stage sont tous acteurs et partenaires de formation. Ils s'appuient sur l'engagement et la motivation qui les ont poussés vers la formation d'éducateur spécialisé. Ils agissent de manière critique de façon à renforcer leur engagement en tant qu'acteur social qui croit en l'éducabilité de chacun. Les partenaires de la formation tiennent à porter avec tous les acteurs concernés le projet de formation en instituant et renouvelant les pratiques et les valeurs qui les sous-tendent.

Ce document n'est pas « figé », ce qui serait contraire à l'esprit de pensée mobilisatrice qui y est prôné. Il est susceptible d'être amélioré, approfondi. Des idées peuvent y être ajoutées ou retirées, dans la mesure où elles auront donné lieu à un échange d'équipe tel que celui qui a eu lieu cette année. On imagine pour cela que cette remise à jour de la charte soit prévue une fois tous les ans ou tous les deux ans dans le cadre des réunions d'équipe.

II. RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

1. Communiquer : Traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique

- 1.1. Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres
- 1.2. Assumer une fonction d'interface entre les bénéficiaires, les autres professionnels et la société
- 1.3. Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et dans la réflexion d'équipe
- 1.4. Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche
- 1.5. Utiliser les différents registres d'écrits et de communications professionnels

2. Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité

- 2.1. Respecter les réglementations et les textes de référence cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille
- 2.2. Faire des choix, spécialement dans des situations problématiques et prendre des positions responsables
- 2.3. Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui le guident dans son action

3. Être un acteur institutionnel et social engagé

- 3.1. Faire preuve d'indépendance et d'initiative
- 3.2. S'engager avec et pour les personnes dont il a la charge
- 3.3. Travailler et réfléchir en équipe et en réseau
- 3.4. S'inscrire dans le projet institutionnel et y participer activement

4. S'appropriier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates

- 4.1. S'appropriier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions des réalités humaines auxquelles il a affaire
- 4.2. Accorder une attention régulière à l'analyse des pratiques
- 4.3. Réactualiser sa formation pratique en permanence et s'inscrire dans une dynamique de recherche
- 4.4. Développer et utiliser des outils méthodologiques spécifiques

5. Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l'« ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles

- 5.1. Être ouvert à la rencontre avec les autres dans une dynamique de créativité
- 5.2. Comprendre « ici et maintenant » les éléments d'une relation ou d'une situation singulière, tant d'une personne que d'un collectif
- 5.3. Identifier les fragilités, les ressources et les compétences des personnes et des situations
- 5.4. Laisser place aux personnes et à leur parole pour ouvrir avec elles le champ des possibles
- 5.5. Évaluer l'effet de ses interventions et les réajuster si besoin

6. Déployer son « savoir-y-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne

- 6.1. Nouer et entretenir une relation de personne à personne en tenant un positionnement professionnel
- 6.2. Privilégier une approche globale de la personne mobilisant tous les registres relationnels (corporel, verbal, ...)
- 6.3. Construire des relations singulières ajustées à l'autre ou aux autres et à leur contexte
- 6.4. Interagir dans le respect et la connaissance de soi-même et des autres

III. RÈGLEMENT

1. Dispositions réglementaires

Ce présent règlement fait partie intégrante du « Règlement des études » de la Haute École Bruxelles - Brabant.

L'étudiant-e restera en possession de son Carnet AIP tout au long du processus de formation. Il est de sa responsabilité d'en faire une copie de sécurité pour se prémunir en cas de perte.

2. Unités d'enseignement

Le Carnet AIP concerne les unités d'enseignement suivantes :

- **AIP 1** : Activités d'intégration professionnelle **bloc 1** :
 - Stage pratique et réflexion professionnelle (SPRP)
 - Complément de formation : stage non résidentiel
- **AIP 2** : Activités d'intégration professionnelle **bloc 2 – palier 2** :
 - Stage pratique et réflexion professionnelle (SPRP)
 - Analyse de projet
 - Complément de formation : stage non résidentiel
- **Épreuve terminale** du **bloc 2 – palier 3** :
 - Stage pratique et réflexion professionnelle (SPRP) et séminaire TFE
 - Travail de fin d'études (TFE)
 - Complément de formation : stage non résidentiel

3. Le stage pratique

3.1. Organisation

AIP 1 : - 1 semaine d'observation au premier quadrimestre
- 4 semaines de stage pratique au deuxième quadrimestre

AIP 2 : 8 semaines de stage pratique au premier quadrimestre

Épreuve terminale : 12 semaines de stage pratique au premier quadrimestre

3.2. Nombre d'heures à prester

Voir Convention de stage tripartite, article 6.

3.3. Conditions d'accès, d'interruption et d'arrêt du Stage Pratique

3.3.1. Conditions d'accès

L'accès au Stage Pratique est conditionné aux éléments suivants :

- présence à toutes les séances SPRP et à celles de séminaire TFE (Épreuve terminale) (voir conditions spécifiques AIP 1 article 4.1)
- remise de la convention de stage à la coordination de stage à la date spécifiée dans l'horaire,
- respect du point 6.2. du ROI de la Haute École Bruxelles - Brabant :

« 6.2. Tenue et comportement

L'étudiant-e est tenu-e à la correction la plus stricte dans ses rapports avec autrui et envers l'environnement d'étude et de travail.

Ainsi, il est absolument interdit :

- *de porter atteinte :*
 - *à l'intégrité physique, psychologique et morale du personnel de la Haute École et des étudiant-e-s, ainsi qu'à la réputation de l'établissement, en tenant des propos injurieux et/ou diffamatoires,*
 - *aux biens du personnel de la Haute École et des étudiant-e-s;*
- *de perturber le déroulement des activités d'enseignement de manière directe (dans les locaux) ou de manière indirecte (dans les espaces communs), ainsi que le travail et l'étude en bibliothèque. »*

3.3.2. Conditions d'interruption

En cas d'absence justifiée de plus d'un jour sur le lieu de stage, le stage est dit « interrompu ». Les heures non prestées doivent être récupérées au sein du même lieu de stage et dans les limites des possibilités du calendrier académique. (Cf. 3.5 Présence)

3.3.3. Conditions d'arrêt

Il y a deux conditions d'arrêt :

a. Le Stage Pratique doit satisfaire aux conditions suivantes :

- présence à toutes les séances de SPRP et à celles de séminaire TFE – Épreuve terminale,
- absence de fautes professionnelles,
- adéquation de la relation avec le public,
- justification des absences sur le lieu de stage,
- respect du point 6.2. du ROI de la Haute École Bruxelles - Brabant (voir ci-dessus).

Si l'un des points décrits ci-dessus n'est pas respecté, le Stage Pratique peut être arrêté par le conseil de classe (composé des référent-e-s de section, des coordinatrices de stage et des formateurs et formatrices de la pratique professionnelle).

b. Le Stage Pratique peut être arrêté par le ou la maître de stage en accord avec sa direction pour des raisons spécifiées par ceux-ci sur le document intitulé « Demande d'arrêt de stage » (voir annexe 3 convention de stage). L'arrêt de stage sera ensuite délibéré au sein de la Haute École lors d'un conseil de classe (composé des référentes de section, des coordinatrices de stage et des formateurs et formatrices de la pratique professionnelle).

3.4. Choix du stage

3.4.1. Le choix du stage doit répondre aux critères repris dans la convention de stage, article 2.

3.4.2. Le stage devra s'effectuer dans la Région de Bruxelles-Capitale ou dans le Brabant wallon.

3.4.3. Lors de l'Épreuve terminale et uniquement pour celle-ci, les étudiant-e-s ont la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger dénommé « Stage international ». Il peut se réaliser dans tous les pays du monde (sauf situation politique délicate). L'étudiant-e, dès son inscription dans l'année académique précédant celle de l'Épreuve terminale, doit s'inscrire au module « Travail Social International ». Le suivi régulier de ce module est indispensable pour effectuer un stage international.

3.5. Présence

La présence sur le lieu de stage est obligatoire. L'absence de l'étudiant-e doit être motivée et la pièce justificative doit être transmise dans les trois jours ouvrables au secrétariat de la HE2B Defré avec copie pour le ou la maître de stage. À partir d'une absence injustifiée en séances SPRP, le processus de formation de l'étudiant-e peut être arrêté (voir article 3.3.3.).

3.6. Devoirs de l'étudiant

3.6.1. L'étudiant-e se présentera sur son lieu de stage en s'étant informé-e sur le projet institutionnel, le poste de travail et le public.

3.6.2. L'étudiant-e présentera son Carnet AIP à son ou sa maître de stage.

3.6.3. L'étudiant-e proposera des moments d'évaluation de sa pratique à son ou sa maître de stage.

4. Les séances SPRP

4.1. Présence

La présence à toutes les séances SPRP (et séminaire TFE – Épreuve terminale) individuelles, en petit groupe ou en grand groupe, est obligatoire.

L'absence doit être motivée et la pièce justificative doit être transmise dans les trois jours ouvrables au secrétariat de la HE2B Defré. À partir d'une absence injustifiée en séance SPRP, le processus de formation de l'étudiant-e peut être arrêté (voir article 3.3.3.).

Conditions spécifiques à l'AIP 1

L'étudiant-e qui n'est pas en mesure de participer à la 1^{re} séance SPRP de l'année académique est dans l'obligation de se rendre à la séance SPRP dite « de rattrapage » organisée par la coordination de stage.

Si l'étudiant-e ne s'est pas présenté-e à cette séance et/ou si sa convention de stage n'a pas été remise à la date spécifiée dans l'horaire, il lui reste la possibilité, avant le complément de formation, de justifier ses manquements et de demander un entretien individuel. Cette demande devra être écrite et envoyée sous la forme d'une lettre jointe à un courriel à la coordination de stage (defre-stages-educ@heb.be). À la fin de cette procédure, le processus de formation de l'étudiant-e qui ne l'a pas respectée est arrêté (voir article 3.3.1. et 3.3.3.).

4.2. Organisation

Les séances SPRP et de séminaire TFE (Épreuve terminale) ont lieu avant, pendant et après le stage.

Elles regroupent :

- les séances collectives en grand groupe, demi-groupe et/ou quart de groupe,
- un entretien individuel avec l'étudiant-e pendant le stage, qui peut avoir lieu à l'institution à la demande d'un-e des trois partenaires : maître de stage, étudiant-e, formateurs et formatrices SPRP,
- un entretien final de stage (AIP 1 et AIP 2),
- la remise du rapport de stage (AIP 1 et AIP 2),
- la remise du bilan intermédiaire (Épreuve terminale),
- la remise du TFE (Épreuve terminale)
- la présentation orale du TFE (Épreuve terminale).

4.3. Carnet d'analyse des pratiques

Dès la première séance de SPRP, l'étudiant-e se munira d'un **carnet d'analyse des pratiques** (manuscrit, support à la réflexion menée au cours des séances SPRP et lieu de retranscription des situations rencontrées en stage). L'étudiant-e le rédigera en fonction des consignes données lors des séances SPRP.

5. Complément de formation

5.1. Présence

La présence à l'entièreté du module est obligatoire pour tou-te-s les étudiant-e-s inscrit-e-s à l'AIP (note intégrée). Toute absence de l'étudiant-e doit être motivée et la pièce justificative sera transmise dans les trois jours ouvrables au secrétariat de la HE2B Defré. Les inscriptions se font en ligne. Au-delà des délais d'inscription indiqués, la prise en compte des préférences de l'étudiant-e voire l'accès à une formation ne seront plus garantis.

- AIP1 :
 - séance d'information le vendredi 10/11/17 à 12h30
 - inscriptions en ligne du 11/11/17 au 17/11/17 à 12h30
 - complément de formation du 11/12/17 au 15/11/17
- AIP2 :
 - inscriptions en ligne du 04/12/17 au 08/12/17 à 12h00
 - complément de formation du 15/01/18 au 19/01/18
- Épreuve terminale :
 - inscriptions en ligne du 04/12/17 au 08/12/17 à 12h00
 - complément de formation du 08/01/18 au 12/01/18

5.2. Évaluation

L'évaluation tiendra compte de la participation (implication, engagement), la qualité de l'analyse, du respect des consignes des formateurs et formatrices, des autres étudiant-e-s et autres intervenant-e-s, de la ponctualité et des présences.

Elle est déterminée par les personnes qui encadrent la formation et transmise à la référente HE2B Defré des compléments de formation. Cette évaluation correspond à l'objectif de formation « Intégrer une démarche de formation » pour l'AIP 1 et l'AIP 2 et « Intégrer une démarche de formation continue » pour l'Épreuve terminale (voir point « Évaluation » du présent carnet).

6. Analyse de projet (pour l'AIP 2 uniquement)

6.1. Présence

La présence à toutes les séances du cours « Analyse de projet » est obligatoire. Toute absence de l'étudiant-e doit être motivée et la pièce justificative sera transmise dans les trois jours ouvrables au secrétariat de la HE2B Defré.

6.2. Évaluation

L'évaluation tiendra compte de la participation active. Elle est déterminée par l'enseignant-e qui dispense le cours. Cette évaluation est intégrée dans l'évaluation des séances SPRP.

7. Travail de fin d'études (pour l'Épreuve terminale uniquement)

Le TFE est un travail de recherche. Sa réalisation constitue la dernière étape d'un parcours de formation de trois ans aboutissant à l'obtention du diplôme de Bachelier. Il consiste en un travail écrit et une présentation orale.

Les séances du séminaire d'accompagnement au travail de fin d'études sont organisées en parallèle des séances SPRP.

8. Évaluation

L'évaluation porte sur les objectifs de formation présents dans ce carnet.

8.1. Le bilan didactique (qui réunit l'ensemble des formateurs et formatrices) a comme objectif de se mettre d'accord sur un bilan personnalisé et critérié du processus de formation de l'étudiant-e. Les repères « chiffrés » sont les suivants :

- 18 et plus : étudiant-e « exceptionnel-le » qui témoigne d'une maîtrise professionnelle dans tous les objectifs de formation, est capable d'innovations et a acquis la majorité des compétences professionnelles décrites dans le Référentiel de compétences (voir page 6),
- 16/17 : étudiant-e qui maîtrise l'ensemble des objectifs de formation et est capable d'innovations,
- 14/15 : étudiant-e qui maîtrise l'ensemble des objectifs de formation et qui a montré une progression constante durant son processus de formation,
- 12/13 : étudiant-e qui satisfait aux objectifs de formation, ayant entamé un processus de progression encourageant malgré certains points de faiblesse et/ou un parcours parfois irrégulier qu'il a pu analyser et travailler,
- 10/11 : étudiant-e qui présente différentes faiblesses reconnues par lui et qui sont susceptibles d'être travaillées lors de l'AIP suivante, de l'Épreuve terminale suivantes, ou au cours de sa carrière professionnelle,
- 8/9 : étudiant-e qui a terminé le processus et pour lequel d'importantes lacunes relatives aux objectifs de formation ont été constatées et qui n'a pas démontré sa capacité à analyser ces dites lacunes,
- 6/7 : étudiant-e pour qui de trop nombreuses lacunes par rapport aux objectifs de formation ont été constatées,
- 4/5 : étudiant-e qui n'a pas rendu son rapport de stage ou son bilan intermédiaire et n'a donc pas fini le processus,
- 2/3 : étudiant-e pour qui le stage a été arrêté pour manquement à ses devoirs professionnels ou qui a abandonné en cours de processus (ou après le stage d'observation en AIP1),
- 0/1 : étudiant-e qui n'a pas remis de convention de stage.
- 0 : étudiant-e qui a commis un acte de plagiat.

8.2. Pour l'AIP 1 et l'AIP 2 :

8.2.1. L'évaluation porte sur les objectifs de formation présents dans ce carnet.

8.2.2. La note évaluative est une seule note intégrée reprenant les évaluations suivantes :

- Stage Pratique : évaluation par le ou la maître de stage
- Réflexion Professionnelle :
 - évaluation des séances SPRP
 - évaluation du rapport de stage (15 à 20 pages) déposé en deux formats (**papier** et **électronique**),

8.2.3. Le seuil de réussite est fixé à 10/20. Le report de note est forcé d'une session à l'autre.

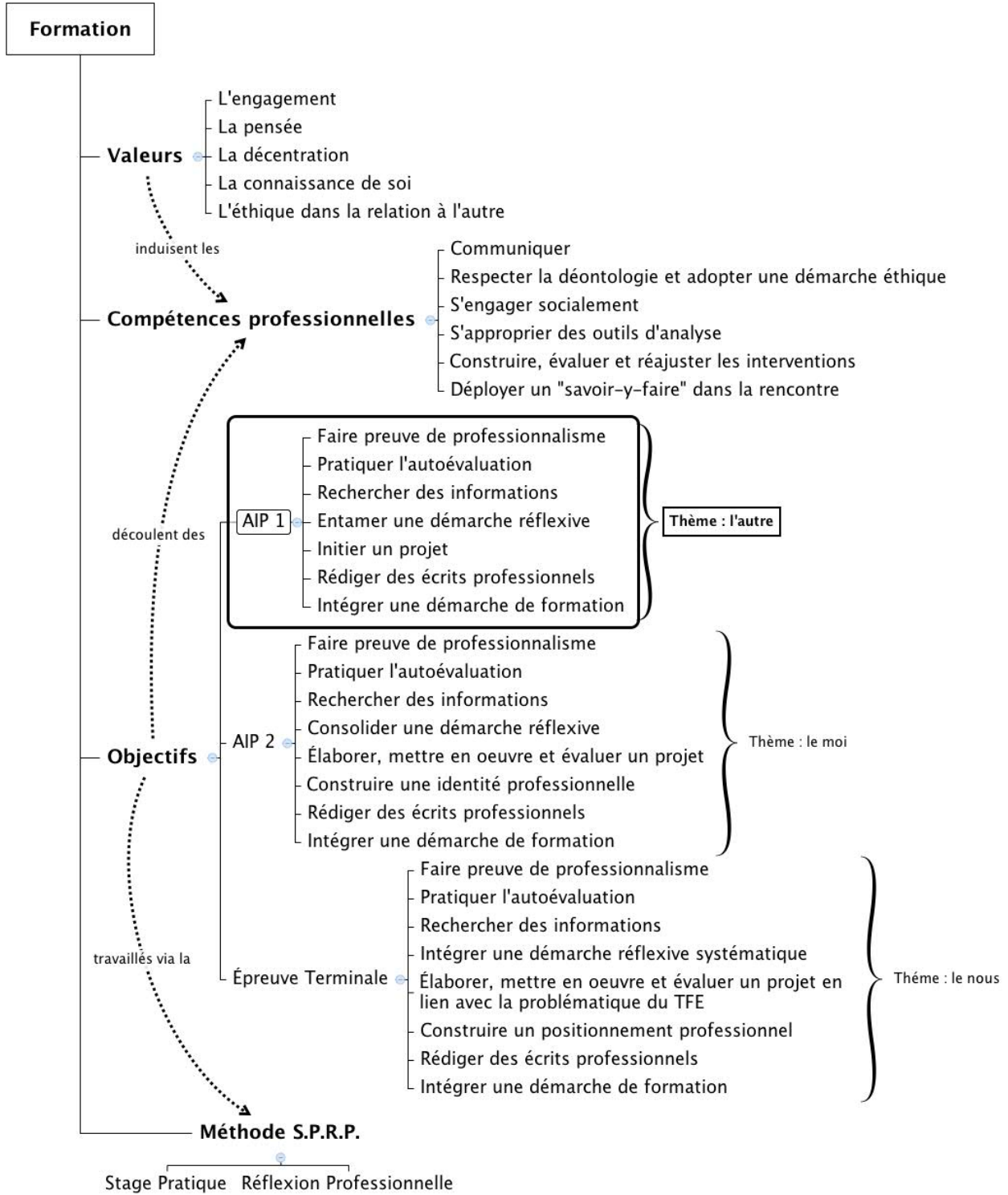
8.3. Pour l'Épreuve terminale :

8.3.1. La note évaluative est une seule note intégrée reprenant les évaluations suivantes :

- Stage Pratique : évaluation maître de stage
- Réflexion professionnelle : évaluation des séances SPRP, des séances de séminaire TFE et du bilan intermédiaire
- Travail de fin d'études : travail écrit et défense orale

8.3.2. Le seuil de réussite est fixé à 10/20. En cas d'échec qualifié de remédiable par le jury, une seconde session est envisageable.

IV. FORMATION



NOTES

V. ÉVALUATION AIP 1

Les pages suivantes regroupent les grilles d'évaluation du Stage Pratique et de la Réflexion professionnelle de l'étudiant-e. Elles se composent de :

- Mi Stage Pratique :
 - l'auto-évaluation
 - l'évaluation formative du maître de stage
- Fin Stage Pratique :
 - l'auto-évaluation finale
 - l'évaluation certificative du Stage Pratique et de la Réflexion Professionnelle.

À l'attention des maîtres de stage :

Voici un bref récapitulatif d'utilisation du Carnet AIP. Nous insistons sur le fait que l'étudiant-e, qui effectue son stage au sein de votre institution, a comme mission de s'approprier et de vous présenter ce document **dès la première rencontre**. En effet, ce document sert à baliser le stage. Il est donc primordial que toutes les personnes, acteur(s) ou accompagnateur(s), soient bien informés du contenu de ce carnet, et ce, **dès le début** du stage.

Vous trouverez page 11 un schéma reprenant la structure de la formation et les objectifs attendus en fin de stage pour chaque activité d'intégration professionnelle.

Concrètement, nous demandons au maître de stage de :

1. **Page 16-17** : procéder à une évaluation formative à la fin du stage d'observation
2. **Pages 18-23** :
 - procéder à une évaluation certificative à la fin du stage
 - pour chaque objectif :
 - Expliquer où se situe l'étudiant-e par rapport à cet objectif (de manière qualitative).
 - Définir si l'objectif est acquis ou non.
3. **Page 24** :
 - valider l'évaluation certificative en signant et apposant le cachet de l'institution.
 - valider ou non le stage pratique en y associant une ou des remarque(s) générale(s).

Le carnet dûment rempli, vous le remettez à l'étudiant-e.

Merci de votre collaboration.

Pour recevoir une version éditable du carnet, merci d'envoyer un e-mail aux coordinatrices de stage qui vous l'enverront dans les plus brefs délais (defre-stages-educ@heb.be).

Thème : « L'autre »**A. Auto-évaluation Stage Observation**

Critères	Auto-évaluation de l'étudiant-e
<p>Professionalisme : Quelle a été mon attitude sur le lieu de stage ? Qu'en est-il de ma ponctualité ? Si j'ai été absent/en retard, comment ai-je prévenu l'équipe ? Ai-je pris des initiatives ? Souvent ? Parfois ? À quels moments ? Ai-je été en relation avec le public et l'équipe ? Oui, non, pourquoi ? Comment je perçois ma manière de communiquer ? Qu'est-ce que je pense de ma capacité à assurer de la sécurité aux bénéficiaires ?</p>	
<p>Auto-évaluation : Quand (à quel moment, face à quel événement...) ai-je eu l'impression d'apprendre sur mes propres capacités et faiblesses ?</p>	
<p>Recherche d'informations : Est-ce que j'ai lu avant et pendant mon stage d'observation ? Oui, non, pourquoi ? Si oui, qu'est-ce que j'ai lu ? Qu'est-ce que j'ai observé ? Quelles questions (sur quel sujet) j'ai posées à l'équipe/maître de stage ? Est-ce que je participe aux réunions ? Oui, non, pourquoi ? Si oui, comment j'y participe ? Si non, est-ce que j'aimerais y participer et pourquoi ?</p>	
<p>Réflexion/Analyse : Ai-je réussi à mettre du sens sur les interventions que j'ai observées ? Oui, non, pourquoi ? Sur mes propres interventions ? Est-ce que j'ai partagé mes réflexions avec l'équipe ? Oui, non, pourquoi ?</p>	

Critères	Auto-évaluation de l'étudiant-e
<p>Interventions éducatives : Est-ce que la différence entre les interventions imprévues et prévues est claire pour moi ? Oui, non, pourquoi ? Suis-je intervenu de manière éducative ? Oui, non, pourquoi ? Suis-je plus souvent intervenu individuellement avec un bénéficiaire ou face au groupe ?</p>	
<p>Écrits professionnels : Si j'ai eu l'occasion d'écrire dans un cahier de communication, un carnet de bord, un journal de classe..., quel regard je porte sur ma manière d'écrire en milieu professionnel ?</p>	
<p>Complément de formation : Qu'ai-je appris en stage complémentaire ? Ai-je pu transférer ces apprentissages pendant mon stage d'observation ?</p>	
<p>Objectif personnel : Quel est l'objectif que je voudrais atteindre à la fin de mon stage pratique ?</p>	

B. Évaluation formative Stage Observation

Critères	Évaluation maître de stage
<p>Professionalisme : Attitude/présentation/ponctualité/ communication/être en relation (public, équipe)</p>	
<p>Auto-évaluation : identification des points forts et faiblesses/acceptation des remarques</p>	
<p>Recherche d'informations : lecture du projet institutionnel, des ouvrages et des références transmis ou non par le maître de stage, qualité de l'observation, questions posées, participation aux réunions, transmission des observations/informations</p>	

Critères	Évaluation maître de stage
<p>Réflexion/Analyse : liens effectués entre les interventions observées et les besoins, demandes du public, partager les réflexions avec équipe/maître de stage</p>	
<p>Interventions éducatives : intervenir, avoir une action éducative (même partielle) auprès du public, en individuel et/ou face au groupe, qualité de cette action</p>	
<p>Écrits professionnels : qualité de l'écriture et de la transmission des informations/observations à l'écrit</p>	
<p>Objectif spécifique à l'institution : pistes pour le stage pratique</p>	

C. Évaluation **certificative** Stage Pratique et Réflexion Professionnelle**Faire preuve de professionnalisme**

	Critères	Évaluation maître de stage	A/NA
Stage Pratique	Faire preuve de ponctualité Respecter les codes de présentation vestimentaire Communiquer de manière adaptée avec l'équipe Être en relation avec le public, se montrer présent-e, disponible Communiquer adéquatement avec le public Prendre des initiatives Pratiquer des interventions éducatives : imprévues et prévues à l'avance Assurer la sécurité physique et affective des bénéficiaires lors des relations individuelles et de groupe		
Réflexion Professionnelle	Séances SPRP	Évaluation équipe SPRP	
	<u>Remettre à la date prévue</u> : le carnet AIP avec l'évaluation du maître de stage complétée, la fiche de présence, le carnet d'analyse des pratiques, le rapport de stage <u>Savoir-être</u> : être ponctuel-le, communiquer adéquatement avec l'équipe encadrante, se montrer disponible et présent-e, écouter et prendre la parole, ne pas juger, contribuer à la réflexion commune		
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP	
	Rédiger tous les points demandés Identifier les emprunts théoriques Noter la référence des sources Utiliser des guillemets pour isoler les citations Rédiger des exemples tirés d'interventions et de situations observées (pratique) Établir des liens théorie-pratique		

Pratiquer l'auto-évaluation

Stage Pratique	Critères	Évaluation maître de stage	A/NA
	Questionner ses interventions en se décentrant Se questionner en se centrant sur soi (émotions, réflexions...) Identifier les points à améliorer Écouter les remarques et critiques		
Réflexion Professionnelle	Séances SPRP	Évaluation équipe SPRP	
	Choisir le ou les objectif(s) de formation le(s) plus difficiles à atteindre Expliquer les difficultés rencontrées Évaluer l'acquisition globale des objectifs de formation (évolution) Définir un objectif personnel de formation		
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP	
	Rédiger une auto-évaluation sur base des objectifs de formation et de l'objectif personnel défini		

Rechercher des informations

	Critères	Évaluation maître de stage	A/NA
Stage Pratique	Lire le projet institutionnel (PI) Identifier les objectifs, les missions et les moyens du PI Observer le public Lire des sources théoriques et grilles de lecture liées à la compréhension du public Observer le poste de travail de l'éducateur Décrire le poste de travail de l'éducateur Lire des sources théoriques liées à la compréhension du métier d'éducateur Poser des questions aux membres de l'équipe Transmettre aux membres de l'équipe les informations, les observations Participer aux réunions (observation et/ou participation active)		
Réflexion Professionnelle	Séances SPRP	Évaluation équipe SPRP	
	Définir la profession d'éducateur Présenter des sources théoriques pertinentes sur le public et sur le poste de travail de l'éducateur		
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP	
	<u>Contexte</u> : présenter l'institution, le public, l'équipe et le secteur <u>Projet institutionnel</u> : synthétiser le projet <u>Public</u> : sur base de sources théoriques, décrire les aspects généraux, décrire les problématiques, décrire les besoins. <u>Poste de travail</u> : sur base de sources théoriques, décrire les différentes fonctions de l'éducateur, en expliquer le sens éducatif.		

Entamer une démarche réflexive

	Critères	Évaluation maître de stage	A/NA
Stage Pratique	Formuler des hypothèses sur le poste de travail, la pratique éducative Formuler des hypothèses sur le public Partager ses réflexions avec l'équipe Expliquer le sens éducatif des interventions		
Réflexion Professionnelle	Séances SPRP	Évaluation équipe SPRP	
	Proposer des interventions à l'analyse Formuler des hypothèses Accepter les réflexions des autres étudiant-e-s Se questionner Questionner les autres étudiant-e-s		
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP	
	<u>Expliquer le sens éducatif du poste de travail</u> en lien avec les caractéristiques, les besoins et les demandes du public <u>Interventions imprévues</u> : sur base de sources théoriques, <ul style="list-style-type: none"> - Individuelle : <ul style="list-style-type: none"> • la décrire • formuler des hypothèses sur le poste de travail, la pratique éducative • formuler des hypothèses sur le public • proposer des pistes d'ajustement - En groupe : <ul style="list-style-type: none"> • la décrire • formuler des hypothèses sur le poste de travail, la pratique éducative • formuler des hypothèses sur le public • proposer des pistes d'ajustement 		

Initier un projet

	Critères	Evaluation maître de stage	A/NA
Stage Pratique	Interventions prévues et préparées : <ul style="list-style-type: none"> • en rédiger deux • les présenter au maître de stage • les réaliser • les expliquer • les évaluer 		
Réflexion Professionnelle	Séances SPRP	Évaluation équipe SPRP	
	Expliquer les interventions prévues et préparées		
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP	
	Deux interventions prévues et préparées : sur base de sources théoriques, <ul style="list-style-type: none"> • les décrire • les évaluer • rédiger des pistes d'amélioration 		

Rédiger des écrits professionnels

	Critères	Évaluation maître de stage	A/NA
Stage Pratique	Rédiger les écrits demandés par l'institution (cahier de communication, rapports journaliers...) Dans les écrits demandés par l'institution, distinguer l'objectif (description des faits) du subjectif (réflexions, émotions...)		
Réflexion Professionnelle	Séances SPRP	Évaluation équipe SPRP	
	Rédiger les analyses d'interventions demandées		
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP	
	Rédiger en respectant les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> Mise en forme et qualité de l'écriture (polices adaptées, aération, alignement justifié, pied de page, notes de bas de page classiques, table des matières, bibliographie) Maîtrise de la langue française (orthographe d'usage, orthographe grammaticale, syntaxe correcte, niveau de langage, vocabulaire précis et professionnel) 		

Cachet et signature maître de stage	Stage Pratique validé
	OUI – NON
	<u>Remarques générales :</u>

Intégrer une démarche de formation (non évalué par maître de stage)

Réflexion Professionnelle	Séances SPRP	Évaluation encadrant-e-s Complément de formation
	Présence Ponctualité Participation : implication et engagement Qualité de l'analyse Respect des consignes Respect des formateurs et formatrices, des autres étudiant-e-s et des autres intervenant-e-s	
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP
	Rédiger un résumé des apprentissages effectués lors du complément de formation et leur transfert dans la future pratique éducative de l'étudiant-e	

D. Auto-évaluation finale Stage Pratique

Stage pratique	Critères	Auto-évaluation de l'étudiant-e
	Faire preuve de professionnalisme	
	Pratiquer l'auto-évaluation	
	Rechercher des informations	
	Entamer une démarche réflexive	

	Critères	Auto-évaluation de l'étudiant-e
Stage Pratique	Initier un projet de stage	
	Rédiger des écrits professionnels	
	Réaliser l'objectif spécifique à l'institution	
	Intégrer une démarche de formation	
	Définir un objectif personnel pour le stage futur	

À remplir par les **formateurs et/ou formatrices SPRP**

À photocopier et à archiver dans le dossier administratif de l'étudiant-et

Évaluation EDUC.AIP.B100 : Stage Pratique et Réflexion Professionnelle

NOTE : _____ /20

Thème : « L'autre »

Année académique :	Nom, Prénom :	Institution + adresse :	Binôme/trinôme :
Objectifs de formation		Évaluation globale	
1. Faire preuve de professionnalisme			
2. Pratiquer l'auto-évaluation			
3. Rechercher des informations			
4. Entamer une démarche réflexive			
5. Initier un projet			
6. Rédiger des écrits professionnels			
7. Réaliser l'objectif spécifique à l'institution de stage			
8. Intégrer une démarche de formation			

HAUTE ÉCOLE BRUXELLES – BRABANT - CATÉGORIE PÉDAGOGIQUE

Avenue Defré, 62 – 1180 Bruxelles

Tél. : 02/374 00 99 – Fax. : 02/373 71 00 – Courriel : defre@he2b.be

Coordination stage : Héloïse Lans & Bénédicte Lotoko – Courriel : defre-stages-educ@heb.be

Référence de section : Céline Lorant & Carol Meurant – Courriel : clorant@he2b.be, cmeurant@he2b.be

Directeur de catégorie : Denis Matagne

Soutenu par la Charte de formation et le Référentiel de compétences professionnelles, le processus de formation au métier d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif à la HE2B-Defré se décline en deux parties complémentaires : le Stage Pratique et la Réflexion Professionnelle. Nous l'appelons communément le processus SPRP.

Tout au long de ce processus, les formateurs et formatrices, en partenariat avec les maîtres de stage, insistent sur la nécessité pour l'étudiant-e de « se confronter » à une pratique, un « terrain » propice aux apprentissages et à une indispensable réflexion, pensée, autour de cette pratique. Il s'agit donc pour l'étudiant-e d'expérimenter des interventions éducatives au sein d'une institution et accompagné-e par une équipe de professionnel-le-s et par des formateurs et formatrices de la HE2B Defré, de se positionner clairement dans une démarche réflexive par rapport aux expériences vécues.

« Toute pratique : au sortir de l'expérience, on n'est pas savant, on est expert. Mais en quoi ? »

Albert Camus

Carnets I